

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sue actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 27 juin 2013

**PROGRAMME DE RABAIS POUR LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR  
ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS**

Bourse de Montréal Inc. est heureuse d'annoncer le lancement d'un programme de remboursement de frais d'exécution s'appliquant aux participants du programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité (PRFL) transigeant des options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX, OBW, OBY et OBZ).

Ce programme de remboursement de frais entrera en vigueur le 1 juillet 2013, concomitamment au lancement du programme de maintien de marché sur ces mêmes options sur contrats à terme.

**RABAIS DE FRAIS**

Les rabais seront calculés et appliqués mensuellement sur la facture de chaque participant.

**DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le programme de rabais de frais sera en vigueur du 1 juillet 2013 au 31 décembre 2013, inclusivement.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Tous les membres du programme PRFL sont admissibles au programme de rabais de frais. Pour plus d'informations sur les critères d'admissibilité au PRFL, ou pour vous inscrire en tant que participant, [veuillez cliquer ici](#).

**TRANSACTIONS ADMISSIBLES**

Les volumes de négociation considérés dans le programme de rabais correspondront aux volumes des sous-comptes enregistrés sous le programme PRFL.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Joanne Elkaim, Directeur sur taux d'intérêt, Marchés financiers par téléphone au 514 871-7891, ou par courriel à [jelkaim@m-x.ca](mailto:jelkaim@m-x.ca).

M<sup>e</sup> Pauline Ascoli  
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés  
Bourse de Montréal Inc.

Circulaire no : 122-2013